

**République Française**  
**Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP**  
Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

**Conseil d'Administration**  
**Séance du mercredi 23 novembre 2022**

**Extrait du registre des délibérations**

**Le vingt-trois novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP, s'est réuni en la Mairie de DOMLOUP.**

**Etaient présents :**

*Membres élus :* Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Goulven DONNIOU, Katell BEUCHER, Catherine GUIBERT, Viviane SAINT-DENIS

*Membres nommés :* Chantal AUBRÉE, Odette BOUVIER, Isabelle PROTET,

**Absents excusés :**

*Membres nommés :* Valérie HEEN (*donne pouvoir à Sylviane GUILLOT*), Catherine LAINE, André LELIÈVRE

*Monsieur LECHÂBLE Jacky, Président du CCAS préside la séance.*

*Madame GUILLOT Sylviane a été désignée secrétaire de séance.*

\*\*\*\*\*

**2022 : 23/11-04 Décision modificative n°2**

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2021 et au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget 2022, le Conseil d'Administration est sollicité pour émettre un avis sur les mouvements de crédits budgétaires présentés selon le document diffusé aux membres du Conseil d'Administration (*c.f annexe*).

La somme des crédits s'élève à 2 600.00 € sur le chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés :

6215- Personnel affecté à la collectivité de rattachement : + 2 000.00 €

64131- Rémunérations : + 500.00 €

6478- Autres charges sociales diverses : + 100.00 €

Une diminution du chapitre 011- Charges à caractère général, pour la même somme de 2600.00€ aux articles :

6247 : Transports collectifs : -900,00 €

6288 : Autres - 1 700,00 €

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS décide :***

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget telle que présenté.
- d'autoriser Mr le président à exécuter cette décision et de signer tous les documents s'y rapportant.

Fait les dits jour, mois et an.  
Pour extrait certifié conforme.  
**Jacky LECHÂBLE,**  
Président du C.C.A.S



Envoyé en préfecture le 05/12/2022  
 Reçu en préfecture le 05/12/2022  
 Affiché le 05/12/2022  
 ID : 035-213500994-20221123-BUDCCAS\_22\_DM2-BF

<b>35099</b> Code INSEE	<b>DOMLOUP</b> CCAS de Domloup	<b>DM n°2 2022</b>
----------------------------	-----------------------------------	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration**

Crédit complémentaire pour charges du personnel

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6247 : Transports collectifs	900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288 : Autres	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131 : Rémunérations	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6478 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser